

**DATE DE
CONVOCATION**

8 décembre 2025

N° 27.299.25/43

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY



***EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Nombre de Conseillers

En exercice 26

Présents 21

Votants 23

Objet :
Projets 2026 –
Demandes de
financement État

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Maxime HUMBERT, Patrik WATEL, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Claire MOURAUD, Jean Pascal LECOQ

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr Nicolas PALOC à Mr Didier CRETOT
Mr Jean-Luc TANQUEREL à Mr Patrik WATEL

Absents :

Mr Abdelkader BENOUDA
Mme Jocelyne DUCHESNE
Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élu secrétaire de séance : Mr Patrik WATEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la circulaire du 17 novembre 2025 concernant le règlement des dispositifs de financement de l'État pour 2026

Considérant les projets qui seront inscrits au budget 2026 de la ville

Considérant qu'il convient de trouver des financements pour maintenir l'équilibre de nos finances communales

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'APPROUVER la demande de financement de l'État selon les différents dispositifs que sont la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), le Fonds Vert, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et autre dispositif étatique pour les projets ci-dessous, à savoir :

- **Vidéoprotection** : il s'agit d'un complément du dispositif actuel avec l'installation de nouvelles caméras. Un rendez-vous a eu lieu avec le référent sureté DDPN 27. Il a conforté notre évaluation et les besoins. La ville est en attente de son rapport. Ce projet devrait comporter environ 8 caméras (incluant celles du parc de loisirs) pour un coût de 92 000 € HT environ. Une demande sera faite au titre de la DETR à hauteur de 30% et du FIPD si ces travaux sont éligibles.
- **DECI** : finalisation de la création de cuves enterrées – en 2025, la ville a procédé au recensement des besoins avec les services de EPN et le SDIS. La visite sur place a permis de finaliser le coût. Celui-ci serait de 60 000 € HT environ pour 3 réserves. Le financement sera demandé au titre du Fonds Vert.
- **Accessibilité de la mairie** : des travaux pour améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sont nécessaires. Il conviendrait de modifier la porte arrière en la motorisant et en créant un SAS. Le revêtement devant la porte devra être refait également. Le coût est évalué à 65 000 € HT. Ce projet peut relever de la DETR ou de la DSIL. Une demande à hauteur de 30% sera déposée.
- **Création d'un Champ de Foire** : Le financement sera sollicité auprès du Fonds Vert via le dispositif « renaturation des villes ». Il s'agit de recréer un champ de foire qui existait au Moyen Age avant le transfert de la Saint Nicolas à Evreux. Dans le cadre de la renaturation de la ville et de la présence de la Maladrerie à proximité, ce champ de foire aurait un double impact : permettre l'accueil de la foire et des foires à tout sur un espace de 4 000 m² environ et de conserver le reste de la parcelle en espace naturel avec uniquement des plantations d'arbres rappelant les codes du champ de foire. Des places de stationnement seront créées le long de cette parcelle, ainsi qu'une petite placette à la sortie de la Maladrerie pour la mettre plus en valeur. Ce projet nécessite l'acquisition de la parcelle à côté pour reconstituer la zone humide. Le placement de cette parcelle près de l'Iton, sur une zone humide nécessite des études importantes liées à la Loi sur l'eau et à l'impact environnemental.
Le budget de ce projet contiendra le coût des études, les travaux pour les places de stationnement et la plantation d'arbres. Il est envisagé une enveloppe de 50 000 € HT pour

les études et 120 000 € HT pour les travaux de la parcelle n'est pas intégrée, ce jour.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

SLO

ID : 027-212702997-20251215-272992543-DE

Les montants sont à titre indicatif. Les plans de financement précis seront communiqués après réception des devis ou résultats de consultation.

Article 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les financements de l'État au titre de l'ensemble des dispositifs, ainsi que toute autre subvention auprès des co-financeurs éligibles,

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

